



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Appui de la Commission économique pour l'Afrique à l'augmentation des recettes fiscales au Soudan



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Appui de la Commission économique pour l'Afrique à l'augmentation des recettes fiscales au Soudan

Pour commander des exemplaires de *Appui de la Commission économique pour l'Afrique à l'augmentation des recettes fiscales au Soudan*, veuillez contacter :

Section des publications et de la gestion des conférences
Commission économique pour l'Afrique
B.P. 3001
Addis-Abeba, Éthiopie
Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: eca-info@un.org
Web: www.uneca.org

© 2025 Commission économique pour l'Afrique
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage : janvier 2025

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Les appellations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de la Commission économique pour l'Afrique aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Conçu et imprimé à Addis-Abeba par le Groupe de la publication et de l'impression de la CEA, certifié ISO 14001:2015.
Imprimé sur du papier sans chlore.

Photos de couverture: Shutterstock.com

Table des matières

Avant-propos	iv
Remerciements	vi
I. Vue d'ensemble de l'appui apporté pendant 20 mois	1
II. Introduction	4
III. Évaluation des performances de l'administration fiscale soudanaise	7
IV. Coopération Sud-Sud	11
V. Programme de la Commission économique pour l'Afrique visant à accroître les recettes fiscales au Soudan	14
1. Modernisation de l'administration fiscale au Soudan	15
2. Renforcement des capacités	18
VI. Amélioration de la collecte des recettes fiscales au Soudan	22
VII. Programme de travail et voie à suivre	23
VIII. Conclusion	28

Avant-propos

La pandémie de coronavirus (COVID-19) a entraîné la plus forte baisse du taux de croissance en Afrique au cours des trois dernières décennies, plongeant plus de 55 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté en 2020¹. Les initiatives de l'Afrique en faveur d'une reprise inclusive et résiliente sont mises à mal par les conflits en cours entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et entre Israël et Gaza, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'accroissement de l'incertitude économique mondiale, le durcissement des conditions financières internationales et la crise climatique. Les coûts d'importation des produits essentiels tels que le blé, le maïs et le pétrole brut ont doublé pour plusieurs pays. Les mesures prises par les États se heurtent à l'épuisement de leur marge de manœuvre budgétaire, à l'augmentation des coûts liés au service de la dette et à la restriction des marchés pour les nouveaux financements. À la fin de l'année 2023, neuf pays africains étaient surendettés, et 13 autres avec un risque élevé de surendettement.

La succession de crises a déjà annulé des années de progrès dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Afrique et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Pour redresser la situation, les pays africains doivent entreprendre de vastes réformes budgétaires afin de se relever au plus vite et durablement des multiples crises qui ont entravé l'industrialisation, la diversifi-



Claver Gatete

Secrétaire exécutif
Commission économique pour l'Afrique

cation économique et la création d'emplois. Pour parvenir à cette reprise durable, à même de prémunir les populations et l'économie contre les chocs des futures pandémies et autres crises, il faudra un éventail de réformes et d'initiatives aux niveaux national, régional et international. Dans les pays africains, des décisions appropriées s'imposent pour mener ces réformes, en particulier la mise en place de cadres cohérents et efficaces pour la mobilisation des ressources nationales.

La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est consciente de la nécessité de renforcer la mobilisation des ressources intérieures en Afrique afin de financer le développement durable sur le continent. Tel est particulièrement le cas au Soudan, où le ratio entre les recettes

¹ *Rapport économique sur l'Afrique 2021 : Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité en Afrique pendant la pandémie de COVID-19* (publication des Nations Unies, 2022).



fiscales et le produit intérieur brut (PIB) est inférieur à 10 %. Le niveau des recettes fiscales au Soudan a connu une stagnation relative au cours des deux dernières décennies et reste nettement en deçà de ce qu'il pourrait être. En réponse à une requête formulée par les autorités soudanaises, la CEA, par l'intermédiaire de son bureau sous-régional en Afrique du Nord et en collaboration avec l'administration fiscale égyptienne, appuie la réforme de la politique fiscale entreprise par le Gouvernement soudanais depuis 2021. L'assistance technique qu'elle dispense est axée sur l'amélioration des taux d'imposition et de conformité fiscale et sur la modernisation de l'administration fiscale, en vue d'augmenter les recettes fiscales.

Le présent rapport offre une description synthétique des efforts déployés par la CEA pour aider la Chambre des impôts du Soudan à réformer le système fiscal, en mettant en évidence les difficultés rencontrées par l'administration fiscale, les mesures prises pour améliorer les procédures fiscales et les résultats obtenus. Le ratio impôts/PIB du Soudan est passé de 1,0 % en 2020 à 5,4 % en 2022. Si les conditions de sécurité le permettent, la CEA poursuivra son appui pour aider la Chambre à augmenter encore ce ratio afin d'atteindre de nouveaux objectifs ambitieux.

Remerciements

Le présent rapport a été établi par Khaled A. Hussein, Chef de la Section des initiatives sous-régionales du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, et Ali Hammad, expert en fiscalité de la CEA, sous la supervision d'Adam Elhiraika, Directeur du Bureau sous-régional en Afrique du Nord, avec les orientations et l'étroite collaboration de Hanan Morsy, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, et sous la direction générale de Claver Gatete, Secrétaire exécutif de la CEA.

Les auteurs ont bénéficié d'informations et de données fournies par Mohamed Ali Mustafa, Directeur général de la Chambre des impôts du Soudan, Hassan Bashir, expert en fiscalité à la CEA, et Awad Babeker, Directeur adjoint de la Chambre des impôts du Soudan.

L'équipe d'assistance technique de la CEA a bénéficié des connaissances des experts fiscaux de l'administration fiscale égyptienne, en particulier Mohamed Hassan Abd Al-Azim, Yahia Zakaria Eissa, Mohamed Mahmoud Basyouny, Mohamed Ahmed Alkoumi, Abdelaziz Ahmed Hussein, Mahmoud Yassine, Ahmed Sayed Al-Manyauoi, Abdel Nasser Bassiouni, Mohamed Hussein, Mohamed Ye-

hya Amine, Ahmad Mohamed Sayed, Khaled Mohamed Abdallah, Mohamed Niyazi, Khaled Ghalwash, Naglaa Abd-El-Aziz, Issam Habib, Amal Radwan, Ayman Saad, Mohamed Kichk, Andre Kamal Phelopos, Salah Ismail Awad, Azza Hassanein Mostafa, Hisham Elsayed Mahmoud, Gehad Ahmed Deyab, Ahmed Fathy Ali, Reem Hamed Abu Zaid, Tamer Abderahman Zaki, Mohamed Mostafa Mohamed, Mohamed Raghieb Chatouri, Romani Samir Shehata, Yahya Ahmed Sayed, Nisreen Salah Eddine, Omar Khairi Abd El-Shafi, Karim Alkatawy et Talaat Abd-El-Salam.

Lahcen Hmade, assistant administratif principal au Bureau sous-régional en Afrique du Nord, a fourni un appui logistique pour les 12 ateliers organisés dans les locaux du centre de formation de l'administration fiscale égyptienne. Le présent rapport a été établi avec le concours d'Ilias Ennassiri, assistant de secrétariat au Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

Les vues exprimées dans le présent ouvrage sont celles de l'auteur (ou des auteurs) et ne représentent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.

I. Vue d'ensemble de l'appui apporté pendant 20 mois

L'équipe de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a organisé de nombreuses réunions et entretiens avec les services de la Chambre des impôts du Soudan qui exercent les principales fonctions de l'administration fiscale : Inspection et contrôle, Paiements anticipés (service notamment responsable du système de retenue à la source), Lutte contre l'évasion fiscale, Recherche et politiques fiscales, Affaires juridiques, Risque fiscal, Remboursements d'impôts, et Perception.

Des entretiens ont également été menés auprès des employés des bureaux fiscaux pour les grands, moyens et petits contribuables. Ces entretiens ont été utiles pour cerner les lacunes les plus importantes, qui nécessitaient une action immédiate en raison de leur fort potentiel d'augmentation des recettes fiscales.

On trouvera ci-après un aperçu des difficultés rencontrées, de la stratégie et de l'approche suivies et des mesures prises au cours de la période de 20 mois (de juillet 2021 à février 2023) au cours de laquelle la CEA a fourni un appui au Soudan. Le principal résultat de ces efforts a été l'augmentation du ratio impôts/produit intérieur brut (PIB), qui est passé de 1,0 % en 2020 à 5,4 % en 2022.

Difficultés rencontrées

- Le système de retenue à la source est mal appliqué.
- Les entités publiques sont tenues de retenir 1 % de tous les achats de biens et de services et de communiquer mensuellement à la Chambre tous les renseignements qui s'y rapportent.
- La loi sur les investissements et d'autres lois spéciales prévoient de nombreuses exonérations fiscales.
- Le taux d'imposition varie de 0 % à 35 %.
- Le département chargé de la lutte contre la fraude fiscale ne dispose pas de la structure ni des connaissances nécessaires pour repérer les contribuables qui se soustraient au paiement de l'impôt.
- Le Bureau des grands contribuables ne contribue qu'à hauteur d'environ 47 % du recouvrement total de l'impôt, ce qui est faible au regard des meilleures pratiques mondiales.

Stratégie

- L'assistance technique apportée par la CEA se concentre sur le Bureau des grands contribuables et les secteurs suivants : télécommunications, industrie, sous-traitance, banques, extraction minière, pétrole et gaz.
- Le plan de modernisation de l'administration fiscale au Soudan comprend un pro-

gramme à deux volets : « une composante de renforcement des capacités » et « une composante administrative ».

Approche

- L'approche suivie repose sur la mise en place d'un partenariat stratégique entre la Chambre des impôts du Soudan et l'administration fiscale égyptienne.
- Des conseils techniques sont dispensés sur la modernisation et la réforme des politiques fiscales conformément aux bonnes pratiques internationales.
- La Chambre bénéficie d'un soutien pour renforcer ses capacités et ses connaissances spécialisées, afin d'être en mesure d'aider les décideurs à analyser et à évaluer les politiques fiscales en vigueur et d'étudier les réformes futures.

Mesures

Volet administratif

- Imposition de pénalités sévères aux contribuables qui enfreignent les lois fiscales.
- Application de l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu.
- Application de l'article 37 b) de la loi relative à l'impôt sur le revenu, et assujettissement des intérêts sur les prêts à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Création au sein de la Chambre d'une unité chargée de gérer les systèmes de comptes électroniques.
- Révision des critères de catégorisation pour les grands contribuables et réexamen périodique (ex. : tous les trois à cinq ans).
- Examen et élimination de la complexité et de l'ambiguïté dans l'application des lois fiscales et de leurs règles d'application.
- Réduction des étapes des recours et des

objections, en les limitant à trois niveaux.

- Modification des articles 18 et 28 de la loi relative à l'impôt sur le revenu pour permettre l'application de la déclaration et des paiements électroniques aux grands contribuables.
- Examen de la liste des exonérations figurant dans la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée, et apport de conseils techniques sur la modification de cette liste, afin d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître la transparence et l'efficacité de l'administration fiscale.
- Examen, actualisation et modernisation des formulaires de déclaration annuelle et mensuelle pour les impôts directs et indirects.
- Introduction (pour la première fois au Soudan) d'un formulaire de déclaration d'autoliquidation de la TVA, rendant la Chambre plus à même de lutter contre la fraude et d'augmenter les recettes fiscales.
- Conception d'une déclaration d'impôt spéciale pour les secteurs économiques à haut risque, tels que l'exploration pétrolière et gazière ; conception d'une déclaration de droits de timbre pour les banques ; révision des déclarations existantes pour les secteurs des télécommunications et de la sous-traitance.
- Examen et modification des taux d'amortissement des actifs ; réduction du nombre de taux pour différents groupes d'actifs, passant de 20 à 5.

Volet « renforcement des capacités »

- Appui à la Chambre pour la constitution et le renforcement d'une équipe chargée de la politique fiscale afin d'examiner et d'évaluer les réformes actuelles et futures.
- Apport de connaissances techniques spécialisées pour améliorer la vérification et



l'examen des déclarations fiscales complexes remises par les grands contribuables.

- Soutien apporté aux fonctionnaires de la Chambre pour la modernisation et la simplification des procédures de l'administra-

tion fiscale, afin d'encourager le respect volontaire des règles et de réduire les coûts de mise en conformité, tant pour les autorités fiscales que pour les contribuables.

II. Introduction

La mobilisation des recettes fiscales demeure un enjeu de premier plan pour le Soudan, tant du point de vue macroéconomique que de celui du développement. Une augmentation soutenue et constante des recettes se traduira par des avantages fiscaux directs, tout en contribuant à la stabilité économique et sociale. La stabilité économique, caractérisée par un taux d'inflation faible et des fluctuations prévisibles des taux de change, suppose une dépendance accrue à l'égard des recettes provenant de sources fiables, et réduite à l'égard des emprunts publics auprès des institutions financières. La discipline budgétaire est une condition préalable au succès des réformes macroéconomiques en cours au Soudan, notamment les politiques de gestion des taux de change. En outre, des données empiriques montrent qu'au-delà de 12,75 % du PIB, les recettes fiscales contribuent à la croissance économique. Les pays qui perçoivent des impôts dont le ratio au PIB est inférieur à 15 % doivent accroître leurs recettes pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens : ce niveau d'imposition contribue fortement à la viabilité de l'État².

Le recouvrement des impôts est faible au Soudan. Les recettes fiscales ne représentaient qu'environ 1 % du PIB en 2020, contre 6 % en 2019 et 5 % en 2018. Le ratio impôts/PIB du Soudan est inférieur à celui d'autres pays ayant des caractéristiques et un PIB par habitant similaires. Par exemple, en 2021, il était de 10 % au Tchad et de 11,2 % en Guinée³. Le niveau des recettes fiscales au Soudan a connu une relative stagnation au cours des deux dernières décennies et reste nettement inférieur à celui qu'on observe dans des pays au profil similaire. Selon une enquête Afrobaromètre menée en 2022⁴, la majorité des citoyens soudanais estiment qu'il est difficile de savoir quels impôts et redevances ils sont censés payer et comment l'État utilise les recettes fiscales qu'il perçoit. Les résultats de l'enquête montrent également que les deux tiers des citoyens pensent que les soudanais cherchent « toujours » ou « souvent » à éviter de payer les impôts qu'ils doivent à l'État. Plus de la moitié des citoyens soudanais déclarent être prêts à payer des impôts plus élevés en échange de services publics supplémentaires.

² Fonds monétaire international, *Sudan: Selected Issues*, rapport de pays n° 20/73, mars 2020.

³ Organisation de coopération et de développement économiques, *Revenue Statistics in Africa 2023*.

⁴ Afrobaromètre, News release: *majority of Sudanese find it difficult to know which taxes to pay and how the government uses their tax revenues, Afrobarometer survey shows*, 18 mai 2022. Disponible à l'adresse : www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/05/News-release-Sudanese-say-its-difficult-to-get-information-on-taxes-Afrobarometer-18may22-.pdf.



Le Fonds monétaire international fait valoir qu'il faudra peut-être plus qu'un horizon à moyen terme pour atteindre un ratio impôt/PIB d'environ 13 % au Soudan, mais qu'une amélioration constante de la politique fiscale pourrait tout de même permettre d'atteindre près de 50 % de cet objectif à court terme.

Afin d'aider le Soudan à surmonter son déficit budgétaire, la CEA a commencé à fournir une assistance technique à la Chambre des impôts du Soudan en 2021. Cette aide était principalement axée sur l'amélioration des résultats du Bureau des grands contribuables de la Chambre. En collaboration avec l'administration fiscale égyptienne, la CEA a travaillé main dans la main avec la Chambre pour améliorer les taux d'imposition et de conformité et moderniser l'administration fiscale, en vue d'accroître ses recettes. Ce projet visait également à renforcer les compétences des contrôleurs fiscaux par la formation et l'échange de données d'expérience avec l'administration fiscale égyptienne. La CEA a aidé la Chambre à améliorer les politiques fiscales en dispensant des conseils techniques sur les réformes futures susceptibles d'avoir des retombées immédiates sur ses recettes, telles que la simplification des procédures et règles fiscales et l'actualisation des registres des contribuables.

Ce projet est un exemple réussi de coopération Sud-Sud. Au total, 44 experts de l'administration fiscale égyptienne ont transmis des connaissances précieuses aux employés de la Chambre dans six secteurs, à savoir les télécommunications, la banque, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les services et la sous-traitance. La CEA a aidé la Chambre à moderniser ses procédures d'administration fiscale en 2021 et 2022, et à mettre au point

de nouvelles méthodes d'audit pour vérifier efficacement les déclarations d'impôt mensuelles et annuelles des entités des secteurs susmentionnés. Un nouveau formulaire de déclaration de revenus a été élaboré et mis en œuvre pour les secteurs pétrolier et gazier, bancaire, des télécommunications et de la sous-traitance. La Chambre a mis en place pour la première fois le système de retenue à la source au Soudan, ce qui a permis de recueillir des informations importantes sur les recettes et les transactions. La retenue à la source est actuellement applicable dans certains secteurs économiques, tels que les banques, les soins de santé et l'enseignement, et sera étendue à d'autres secteurs au cours de la période 2023-2024. En mai 2022, le Secrétaire général de la Chambre a publié un décret réglementaire destiné à actualiser les critères de catégorisation des grands contribuables. Pour la première fois au Soudan, un formulaire de déclaration d'autoliquidation de la TVA a été élaboré pour faire appliquer le mécanisme d'autoliquidation par tous les bureaux des impôts. De nouvelles directives ont été élaborées pour la vérification des déclarations annuelles et mensuelles des grands contribuables. La Chambre a également renforcé les sanctions contre les contribuables qui enfreignent les lois fiscales.

Les réformes mises en œuvre par la Chambre ont entraîné une forte augmentation des recettes fiscales, qui sont passées de 1,0 % du PIB en 2020 à 3,9 % en 2021. Cette tendance positive s'est poursuivie, le ratio atteignant 5,4 % à la fin 2022. La contribution des recettes fiscales du Bureau des grands contribuables s'est accrue pour atteindre plus de 65 % du total des recettes fiscales, contre 47 % les années précédentes. En outre, à la suite de l'application et de l'amélioration du

système de retenue à la source prévu par la loi relative à l'impôt sur le revenu, les recettes provenant des retenues à la source se sont accrues de 1 700 % en un an (de 2021 à 2022).

La Chambre est déterminée à poursuivre les réformes en cours, et le Ministre soudanais des finances a officiellement demandé à la CEA de prolonger son assistance technique tout au long de 2023.

III. Évaluation des performances de l'administration fiscale soudanaise

L'impôt sur le revenu représente moins de 10 % des recettes fiscales, ce qui s'explique en partie par l'importance historique des recettes pétrolières, mais aussi par les nombreuses exonérations et exemptions fiscales prévues par la loi sur l'investissement et par l'importance du secteur informel, qui contribue à hauteur de plus de 60 % au PIB. En outre, il existe un trop grand nombre de taux différents pour la perception des impôts indirects, en particulier ceux perçus par le biais des douanes, des accises et de la TVA, qui sont les principales sources de recettes fiscales.

En juillet 2021, l'équipe de la CEA a tenu des réunions avec les services qui exercent les principales fonctions de l'administration fiscale, à savoir : Inspection et contrôle, Paiements anticipés, Perception, Lutte contre la fraude fiscale, Recherche et politique fiscales, Affaires juridiques, Risque fiscal et Remboursements d'impôts. Des entretiens ont également été menés auprès des employés des bureaux fiscaux pour les grands, moyens et petits contribuables.

On trouvera ci-après un résumé des lacunes les plus importantes qui nécessitent une action immédiate, faute de quoi elles pourraient entraîner une augmentation des recettes fiscales.

Exonérations fiscales

Le système fiscal est complexe. Il se caractérise par des exonérations fiscales généreuses, une administration fiscale médiocre et des traitements fiscaux injustes, qui favorisent certains contribuables par rapport à d'autres. Le système comprend de nombreuses exonérations fiscales prévues par la loi sur l'investissement, des exonérations pour le secteur financier et certaines lois spéciales qui font baisser les recettes fiscales. L'existence de distorsions fiscales complique le système fiscal et crée des contraintes à l'investissement, ce qui a des conséquences négatives sur la croissance et l'emploi.

Taux d'imposition forfaitaire

Une bonne pratique établie au niveau mondial consiste à imposer un taux d'imposition uniforme pour l'ensemble des activités économiques commerciales. Cette approche, bien qu'ayant une fonction de redistribution limitée, est efficace dans les pays ayant une faible capacité d'administration fiscale, comme le Soudan. Le taux de l'impôt sur le revenu au Soudan varie de 0 % à 35 % des bénéfices réalisés par les sociétés, dans des proportions multiples, ce qui entraîne une distorsion des incitations pour les entreprises les plus performantes. Ces incitations freinent la croissance et augmentent les coûts de mise en

conformité, tant pour les contribuables que pour les autorités fiscales. Par conséquent, il convient de revoir l'intégration de tous ces taux d'imposition et d'appliquer un taux standard (par exemple, de 15 % à 20 %). Pour encourager l'investissement, on pourrait envisager d'appliquer un taux d'imposition de 0 % sur les bénéficiaires réinvestis et conservés, et un taux d'imposition de 15 % à 20 % sur les bénéficiaires redistribués, comme c'est le cas, par exemple, en Estonie. Une autre option consiste à imposer un taux d'imposition forfaitaire sur l'ensemble des bénéficiaires, à l'exception de ceux réalisés dans les secteurs à fort potentiel, comme c'est le cas en Égypte. Un tel régime fiscal, conforme aux bonnes pratiques en vigueur au niveau mondial, serait plus efficace et plus simple à appliquer.

Bureau des grands contribuables

Au Soudan, l'administration fiscale des grands contribuables accuse un retard considérable par rapport aux meilleures pratiques en vigueur sur le plan international. Le système fiscal est en effet handicapé par des lacunes et des sources d'inefficacité considérables. Grâce à des pratiques modernes telles que la déclaration et les paiements électroniques obligatoires, les grands contribuables contribuent globalement à hauteur de plus de 65 % du total des recettes fiscales.

Malgré le rôle important que jouent les grands contribuables dans divers pays du monde, la contribution du Bureau des grands contribuables soudanais au recouvrement total des impôts reste inférieure aux prévisions. Les grands contribuables ne représentent en effet que 47 % du total des recettes fiscales au Soudan, ce qui indique un grave déficit dans l'efficacité de la perception des recettes.

L'absence de critères exhaustifs permettant le recensement des grands contribuables exacerbe ce problème, étant donné que le Bureau des grands contribuables se fonde sur le seul critère d'un seuil de chiffre d'affaires net supérieur à 5 millions de livres soudanaises, ignorant d'autres facteurs d'intérêt tels que la nature de l'entreprise, son chiffre d'affaires brut ou son nombre d'employés.

Alors que, conformément aux bonnes pratiques internationales, le dépôt et le paiement électroniques devraient être obligatoires pour les grands contribuables, le Soudan ne dispose pas d'un cadre juridique ni du moindre mécanisme d'application de ces pratiques. L'absence de modernisation décourage la mise en conformité, tout en accroissant le risque de perte de revenus. L'adoption immédiate de ces pratiques modernes est dès lors cruciale pour améliorer la conformité et l'efficacité fiscales. Elles simplifieront l'observance fiscale, réduiront le nombre d'erreurs manuelles et augmenteront l'efficacité de l'administration fiscale.

Le seuil de recettes définissant les grands contribuables varie d'une région du pays à l'autre. Cette hétérogénéité est une faiblesse majeure, qui crée de la confusion et mine la cohérence du régime fiscal. La normalisation des critères à l'échelle nationale est essentielle pour parvenir à plus d'équité et d'uniformité dans l'administration fiscale. Le Soudan devrait donc réviser et normaliser les critères de recensement des grands contribuables.

Le contrôle des transactions des entreprises associées est une autre pratique de grand intérêt permettant de prévenir une planification fiscale agressive et l'érosion de la base d'imposition. Le Bureau des grands contribuables ne dispose pas de données suffisantes sur ces

transactions, ce qui crée un risque de fraude fiscale par manipulation des prix de transfert. Une action immédiate est nécessaire pour améliorer la collecte des données relatives aux déclarations fiscales des grands contribuables à haut risque afin de renforcer le respect des principes comptables internationaux et de l'article 22 de la loi relative à l'impôt sur le revenu. Il faut impérativement mettre sur pied une équipe de contrôle spécialisée dans les cas de fixation des prix de transfert afin de lever ces obstacles et de préserver l'assiette fiscale.

Par ailleurs, la procédure actuelle de règlement des différends est inefficace : les affaires prennent souvent des mois, voire des années avant leur règlement. Le manque de transparence dans la procédure de traitement des recours donne une impression de partialité, qui réduit la confiance qu'ont les contribuables dans le système. La création d'une unité indépendante chargée de traiter les appels et les objections renforcerait l'impartialité et rétablirait la confiance dans le régime fiscal. Une telle mesure permettrait également de rationaliser la procédure de règlement des différends et d'éviter des batailles juridiques prolongées.

De surcroît, les grands contribuables ne présentent qu'un faible taux de conformité volontaire, sachant que plus de 13 % des écarts constatés au cours de la période 2016-2019 l'ont été lors de contrôles de l'administration et non dans le cadre de l'autoévaluation par les contribuables. Ce manque de conformité augmente le coût de la perception de l'impôt et fait peser un fardeau inutile sur l'administration fiscale. Pour améliorer le respect volontaire, le Soudan devrait introduire des primes pour les contribuables qui se conforment aux règles et accroître les pénalités pour ceux qui soumettent des déclarations fiscales inexactes.

Au Soudan, plusieurs secteurs économiques critiques génèrent des recettes fiscales substantielles. Dans le même temps, leur complexité et la nature transfrontalière de leurs opérations posent des problèmes de conformité fiscale, nécessitant des contrôles robustes pour la protection des recettes. Un certain nombre de ces secteurs économiques à haut risque (télécommunications, pétrole, exploitation minière et sous-traitance) sont actuellement impliqués dans des litiges judiciaires, en partie à cause de la mauvaise administration fiscale. Le manque de connaissances techniques des contrôleurs et inspecteurs fiscaux empêche une évaluation précise des obligations fiscales dans ces secteurs. Il est urgent de former les agents du fisc aux flux de revenus, aux normes comptables, aux types de transactions et aux obligations fiscales propres à chaque secteur.

Il est également essentiel de faire respecter les dispositions juridiques existantes, telles que celles relatives à la retenue à la source, que le Bureau des grands contribuables n'applique dans aucun secteur économique, bien qu'il soit mandaté pour le faire en vertu de la loi relative à l'impôt sur le revenu.

Retenue à la source

Conformément à l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu, les entités sont tenues de retenir 1 % de tous les achats de biens et de services et de communiquer chaque mois à la Chambre des impôts du Soudan toutes les informations détaillées qui s'y rapportent. Toutefois, la plupart des rapports manquent d'informations sur les tiers, tandis que le système de retenue à la source n'est que partiellement appliqué. La mauvaise application du système de retenue à la source nuit à l'efficacité de l'ensemble du système fiscal. Par exemple,

le système de retenue à la source n'est appliqué qu'à certaines entités publiques, contrairement à ce qui est prévu à l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu. Il en résulte un traitement inéquitable de toutes les autres entités publiques et entreprises du secteur privé.

L'application de l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu permettra de recueillir d'importantes informations sur les transactions des contribuables, grâce auxquelles on pourra réduire les possibilités de fraude fiscale et augmenter les recettes fiscales.

Pour réduire les coûts de mise en conformité, la Chambre doit imposer la soumission électronique des formulaires de retenue à la source par le biais de protocoles de rétention avec les entités publiques compétentes, conformément à l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu. Les recettes fiscales provenant du système de retenue à la source ont été d'environ 700 millions de livres soudanaises en 2020, chiffre qui pourrait être plus que doublé si l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu était correctement appliqué, sans exception.

Fraude fiscale

Le service chargé de la lutte contre la fraude fiscale ne dispose pas de la structure ni des connaissances nécessaires pour repérer les contribuables qui se soustraient à l'impôt. Les cas de fraude fiscale ne sont détectés qu'occasionnellement, et il n'existe pas de section ou

d'unité au sein du service qui soit responsable de l'analyse des fraudeurs potentiels.

En outre, l'efficacité du travail des inspecteurs pourrait être grandement améliorée, étant donné que la plupart d'entre eux n'ont pas été formés à la mise en œuvre des divers moyens de détection de la fraude fiscale depuis leur affectation.

Il n'y a aucune séparation des tâches au sein du service. Par exemple, l'inspecteur qui collecte les informations sur les cas de fraude fiscale est également la personne chargée d'examiner ces cas et de contacter les fraudeurs, ce qui entraîne un manque d'impartialité, un amenuisement de la confiance des contribuables et un risque de corruption.

Il faut réviser les procédures relatives à la séparation des disciplines et des fonctions au sein du service chargé de la lutte contre la fraude fiscale. Il est également nécessaire de former les inspecteurs afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles connaissances sur la manière de repérer les fraudeurs et de trouver des solutions aux problèmes modernes liés à la fraude fiscale, tels que les méthodes de lutte contre la planification fiscale agressive et celles permettant de mettre au jour l'utilisation abusive d'exonérations fiscales.

À la lumière de ce qui précède, un programme de travail a été conçu et mis en œuvre en partenariat avec l'administration fiscale égyptienne.

IV. Coopération Sud-Sud

La collaboration entre l'Égypte, le Soudan et la CEA offre un exemple fort de coopération Sud-Sud, par laquelle les pays en développement collaborent pour partager leurs connaissances, leurs compétences et leurs ressources afin de résoudre des difficultés communes. En l'espèce, la CEA a joué un rôle crucial en facilitant la coopération entre l'Égypte et le Soudan, en particulier en vue de l'amélioration de l'administration fiscale au Soudan par la remédiation des lacunes juridiques et administratives. Ce partenariat a permis de faire ressortir les faiblesses les plus pressantes du système fiscal du pays et de déterminer des priorités claires de réforme pour les hauts fonctionnaires du fisc. En outre, les réformes fiscales menées avec succès par l'Égypte ont permis de tirer des enseignements précieux qui pourront guider le Soudan dans ses efforts de modernisation fiscale.

La CEA a joué un rôle déterminant dans l'organisation et la facilitation du partenariat entre les experts fiscaux égyptiens et les hauts fonctionnaires du fisc soudanais, ouvrant la voie à des efforts concertés visant à renforcer le système fiscal du pays. L'intervention de la CEA a garanti le caractère productif et efficace de cette collaboration, en organisant notamment des ateliers techniques qui ont réuni plus de 40 experts fiscaux égyptiens et 156 fonctionnaires du fisc soudanais.

Grâce à ce programme, la CEA a permis au Soudan d'avoir accès à la vaste expérience de l'Égypte en matière de modernisation fiscale, particulièrement en ce qui concerne la réforme juridique, la restructuration de l'administration fiscale, l'efficacité de la collecte des impôts et la numérisation de l'administration fiscale. La CEA a également aidé les responsables soudanais à cerner les domaines critiques à améliorer dans leur système fiscal, en veillant à ce que la collaboration soit ciblée et axée sur le règlement des problèmes les plus pressants auxquels le pays est confronté.

L'administration fiscale soudanaise connaît depuis longtemps des difficultés dues à la vétusté des lois, à l'incohérence des pratiques et à l'insuffisance des mécanismes d'application de la loi. Grâce à la coopération facilitée par la CEA, les experts fiscaux ont travaillé en étroite collaboration avec les responsables soudanais pour remédier à ces lacunes juridiques et administratives, en formulant des recommandations sur mesure, fondées sur les réformes menées avec succès en Égypte.

L'un des premiers axes a été l'élimination des exemptions et exonérations fiscales qui profitaient de façon disproportionnée aux grandes sociétés et aux entreprises étrangères. Au Soudan, ces exonérations ont érodé l'assiette

fiscale, limitant la quantité de recettes perçues. L'Égypte a fait part de son expérience concernant l'élimination d'exonérations similaires et l'élargissement de l'assiette fiscale en vertu de la loi n° 91 de 2005 relative à l'impôt sur le revenu, ce qui a contribué à élargir son assiette fiscale et à améliorer la perception des recettes.

L'application réussie par l'Égypte de la retenue à la source sur les services étrangers et les transactions des sociétés et de l'administration publique est un autre enseignement important pour le Soudan, qui a appris combien il importait d'appliquer les dispositions relatives à la retenue à la source pour assurer une collecte complète de l'impôt, en particulier dans des secteurs à haut risque tels que les télécommunications, le pétrole et l'exploitation minière.

En outre, les réformes fiscales en Égypte ont conduit à la catégorisation des contribuables par taille et à la création de bureaux fiscaux spécialisés pour les grands, moyens et petits contribuables. Les responsables soudanais ont reconnu l'utilité de cette approche pour parvenir à une administration et à un contrôle fiscaux ciblés pour chaque catégorie de contribuables. La CEA a aidé à faciliter l'échange de connaissances sur la manière dont le Soudan pourrait appliquer une classification similaire pour améliorer le contrôle et la mise en conformité.

Un important enseignement tiré de l'expérience égyptienne a été la réussite de son projet de numérisation, qui a abouti à l'automatisation de l'administration fiscale. En commençant par les grands contribuables, l'Égypte a progressivement déployé des systèmes de dépôt et d'audit électroniques, couvrant finalement l'ensemble des contribuables. Cette approche progressive a permis à l'Égypte de gérer effi-

cacement la transition. Le Soudan est maintenant prêt à emboîter le pas en se concentrant sur la modernisation de son propre système fiscal à l'aide d'outils numériques.

Les ateliers techniques et les discussions ont aidé les fonctionnaires du fisc soudanais à élaborer une feuille de route claire pour la réforme, en mettant l'accent sur les mesures suivantes :

- Réviser et limiter les exonérations fiscales prévues par la loi sur les investissements afin d'élargir l'assiette fiscale.
- Mettre pleinement en œuvre une retenue à la source dans tous les secteurs et veiller à la déclaration électronique des paiements de retenue à la source, mettant ainsi l'administration fiscale soudanaise en conformité avec les meilleures pratiques mondiales.
- Mettre en œuvre l'introduction progressive du dépôt, de l'audit et du paiement électroniques pour les grands contribuables, en prévoyant d'étendre progressivement ce système aux petits et moyens contribuables.
- S'attaquer à la planification fiscale agressive par les sociétés multinationales, notamment en créant des équipes de contrôle spécialisées dans la détermination des prix de transfert, sur le modèle de l'Égypte.

Suivant l'exemple des réformes menées en Égypte, le Soudan s'efforce de restructurer son administration fiscale en tenant compte de la fonctionnalité plutôt que de lois fiscales particulières. La fusion des autorités chargées de la taxe sur les ventes et de l'impôt sur le revenu au sein d'une autorité fiscale unifiée en Égypte a fourni des informations précieuses aux fonctionnaires soudanais, qui prévoient



maintenant de rationaliser leur propre administration fiscale afin d'améliorer l'efficacité et de réduire les redondances.

L'expérience de la réforme fiscale en Égypte, en particulier entre 2003 et 2008, offre au Soudan des enseignements précieux sur la manière d'accroître les recettes fiscales et d'améliorer le respect des obligations fiscales. Les réformes menées en Égypte ont entraîné une augmentation significative des recettes fiscales, qui sont passées de 9 % du PIB en 2003 à 14 % en 2008. Ce succès a été favorisé par les facteurs suivants :

- En supprimant les congés fiscaux et en réduisant les exonérations, l'Égypte a élargi son assiette fiscale, facilitant ainsi la captation des revenus des entreprises nationales et internationales.
- L'Égypte a introduit des règles plus claires pour la déclaration fiscale et imposé des sanctions sévères en cas de non-respect. Cela a non seulement amélioré le respect de la loi, mais aussi réduit la charge administrative pesant sur les autorités fiscales, en incitant les contribuables à davantage suivre les règles.
- L'Égypte a introduit un mécanisme d'autoévaluation, transférant au contribuable la responsabilité de sa propre mise en conformité fiscale, tout en permettant à l'administration fiscale de se concentrer sur le contrôle des cas à haut risque. Cela a permis de réduire les coûts de perception des impôts et de rationaliser la procédure de contrôle.
- L'introduction du contrôle des prix de transfert et de l'imposition des plus-val-

ues en Égypte a permis à l'État de percevoir davantage de recettes des sociétés multinationales et des particuliers fortunés. Il s'agissait là d'une étape cruciale pour veiller à ce que toutes les activités économiques contribuent équitablement à l'assiette fiscale.

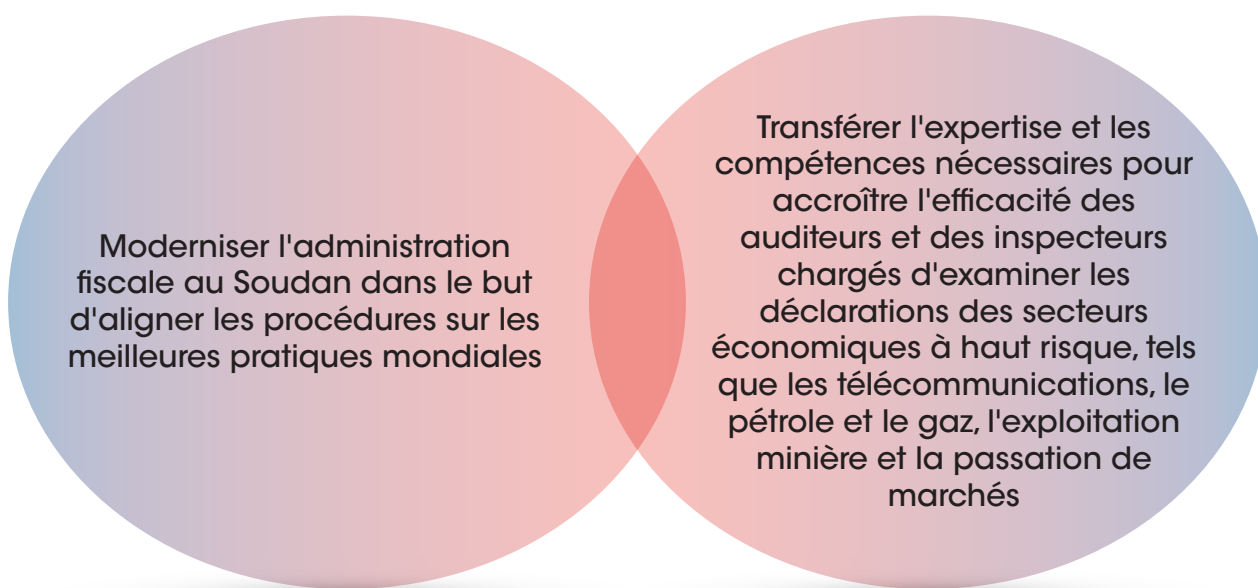
- En unifiant toutes les procédures et tous les codes fiscaux sous une seule autorité fiscale, l'Égypte a simplifié son système fiscal et amélioré la transparence. Cela a permis aux entreprises de se conformer plus facilement aux lois fiscales, et à l'administration fiscale de fonctionner plus efficacement.

Pour conclure, la coopération entre l'Égypte, le Soudan et la CEA est un exemple fort de coopération Sud-Sud, qui démontre la manière dont des pays voisins peuvent collaborer pour remédier à des difficultés communes. La facilitation de ce partenariat par la CEA a permis aux fonctionnaires soudanais de s'inspirer des réformes fiscales réussies en Égypte, en les dotant des outils nécessaires à la modernisation de leur propre système. En mettant l'accent sur d'importants axes de réforme prioritaires, tels que l'élimination des exonérations fiscales, l'introduction de la déclaration et du paiement électroniques et le renforcement des contrôles fiscaux, le Soudan est désormais bien placé pour garantir un meilleur respect des obligations fiscales, élargir son assiette fiscale et améliorer la perception des recettes. Le succès obtenu par l'Égypte en matière d'augmentation des recettes fiscales sert de modèle aux futurs efforts de réforme fiscale au Soudan, offrant un exemple de marche à suivre pour la viabilité économique et la croissance.

V. Programme de la Commission économique pour l'Afrique visant à accroître les recettes fiscales au Soudan

Selon le principe de Pareto⁵, 80 % des recettes fiscales proviennent généralement de 20 % des contribuables. L'assistance de la CEA était donc principalement axée sur les activités du Bureau des grands contribuables. Les deux piliers du programme ont été conçus et mis en

œuvre simultanément, en se concentrant sur la modernisation de l'administration fiscale au Soudan, d'une part, et sur le renforcement des capacités, d'autre part.



⁵ Le principe de Pareto, communément appelé la loi des 80/20, stipule que 80 % des résultats ou des effets découlent de 20 % des actions ou des causes qui leur sont associées.



1. Modernisation de l'administration fiscale au Soudan

Au cours de la mise en œuvre du programme d'assistance technique, les experts de la CEA ont recensé un certain nombre de lacunes dans le système fiscal du pays, qui compromettaient les résultats finaux de la Chambre des impôts du Soudan. Par exemple, les formulaires de déclaration d'impôt sur le revenu pour tous les

secteurs économiques à haut risque, tels que les télécommunications, les services bancaires, le pétrole et le gaz, se sont révélés incomplets et manquaient de données importantes sur les opérations effectuées. Bien que la loi relative à l'impôt sur le revenu prévoie une retenue à la source, la Chambre ne l'applique à aucun secteur économique. Les experts de la CEA ont recensé 18 lacunes, résumées dans le tableau 1, et ont aidé la Chambre à prendre des mesures appropriées pour y remédier.

Tableau 1 : Plan d'action pour la modernisation de l'administration fiscale au Soudan

Lacune	Mesure recommandée	Suivi	Résultat final
Les formulaires de déclaration d'impôt sur le revenu en vigueur pour tous les secteurs économiques à haut risque, tels que les télécommunications, les services bancaires, le pétrole et le gaz, sont inadéquats, incomplets et manquent d'informations cruciales sur d'importantes transactions	Modifier le formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu pour tous les secteurs économiques à haut risque	Présentation au Secrétaire général de la Chambre des impôts du Soudan et renvoyé au service technique pour examen et recommandation aux fins de mise en œuvre Les ajustements pour le secteur industriel seront ajoutés puis approuvés pour toutes les activités	Le formulaire de déclaration d'impôt pour les secteurs des télécommunications, des services bancaires, du pétrole et du gaz, et de la passation de marchés a été approuvé
Le formulaire de déclaration de la TVA en vigueur pour toutes les activités ne recueille pas suffisamment d'informations et de données	Modifier le formulaire de déclaration de la TVA pour toutes les activités	Présentation au Secrétaire général de la Chambre des impôts du Soudan et renvoyé au service technique pour examen et recommandation aux fins de mise en œuvre	Approbation
Il n'existe aucun mécanisme pour soumettre à l'impôt les transactions des non-résidents	Introduire, pour la première fois au Soudan, un formulaire de déclaration d'autoliquidation de la TVA pour les opérations des contribuables non-résidents	Présentation au Secrétaire général	Mise en œuvre
La Chambre n'applique pas la retenue à la source prévue à l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu, quel que soit le secteur économique	Appliquer la retenue à la source prévue à l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu	Présentation au Secrétaire général	Application et mise en œuvre progressivement pour les banques, les entités gouvernementales et les universités privées D'autres secteurs économiques seront inclus à des stades ultérieurs

Lacune	Mesure recommandée	Suivi	Résultat final
Les sanctions prévues par la loi relative à l'impôt sur le revenu, la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée et la loi sur les droits de timbre à l'encontre des contribuables qui enfreignent la législation fiscale ne sont pas appliquées	Renforcer les sanctions à l'encontre des contribuables qui enfreignent la législation fiscale	Présentation au Secrétaire général	Les sanctions actuellement prévues par la loi relative à l'impôt sur le revenu, la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée et la loi sur les droits de timbre sont appliquées Une proposition sur d'autres amendements aux sanctions prévues par la loi relative à l'impôt sur le revenu et par la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée a été soumise au Cabinet pour approbation
Les contrôles fiscaux manquent d'uniformité et de normalisation	Appliquer le formulaire de rapport d'audit normalisé de l'impôt sur le revenu et de la TVA pour toutes les activités	Présentation au Secrétaire général et renvoi au service technique	Approbation par le service technique et incorporation dans le guide de contrôle fiscal à suivre par tous les bureaux des impôts
Les procédures fiscales sont obsolètes et incohérentes dans tous les bureaux des impôts	Modifier le manuel de procédures fiscales pour toutes les activités, l'imprimer et le diffuser	Présentation au Secrétaire général et renvoi au service technique	Le 26 septembre 2022, le Secrétaire général a rendu une décision visant à modifier un guide sur les procédures d'examen et de contrôle fiscaux et à adopter des normes de qualité pour la conduite de ces procédures
Il existe une ambiguïté ou une incohérence au sujet de l'application de la TVA aux intérêts sur les prêts et les opérations connexes	Soumettre à la TVA les intérêts sur les prêts en appliquant l'article 37 (b) de la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée	Présentation au Secrétaire général et renvoi au service technique	Le service technique a donné son accord, mais la mise en œuvre exige une modification de la législation fiscale
Aucune limite n'est imposée à la déduction des dépenses non documentées	Traiter correctement les dépenses non documentées (couvertes par les articles 18 et 28 de la loi relative à l'impôt sur le revenu)	Présentation au Secrétaire général	Une proposition visant à modifier la législation et le règlement d'application a été élaborée et transmise au Secrétaire général pour soumission aux autorités compétentes Le règlement relatif à l'impôt sur le revenu a été modifié sur la base de la résolution ministérielle n° 51 (2022) concernant les limites sur les déductions des dépenses non documentées
Il y a une longue liste d'exemptions de la TVA	Modifier l'article 37 de la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée concernant les exonérations	Présentation au Secrétaire général et renvoi au service technique	Une proposition visant à modifier la législation et les règles d'application a été élaborée et transmise au Secrétaire général pour présentation aux autorités compétentes
Le processus manuel d'audit et de traitement des dossiers des grands contribuables est inadapté	Mettre en place une unité d'audit des grands contribuables utilisant des systèmes de comptabilité électronique	Un comité a été mis en place à cette fin	Une décision administrative a été prise à cet effet par le Secrétaire général, mais la mise en œuvre est toujours en cours



Lacune	Mesure recommandée	Suivi	Résultat final
Les barrières linguistiques empêchent la compréhension des accords sur la prospection pétrolière et minière, ce qui entrave l'application des obligations fiscales	Traduire les accords de consignation en arabe	Présentation au Secrétaire général et renvoi au service technique	Les entreprises concernées devront établir une traduction par l'intermédiaire d'une autorité approuvée par la Chambre, une fois que la loi le stipulera
Le système d'amortissement des actifs et les taux et règles qui s'y rapportent sont complexes	Simplifier le système d'amortissement des actifs en réduisant le nombre de catégories dans la loi relative à l'impôt sur le revenu, conformément aux bonnes pratiques internationales	Présentation au Secrétaire général	Le règlement relatif à l'impôt sur le revenu a été modifié sur la base de la résolution ministérielle n° 51 (2022) et un nouveau tableau d'amortissement des actifs a été établi conformément à son article 20, alinéa 7)
La procédure de règlement des différends est longue et fastidieuse	Réduire les niveaux de recours à trois étapes (la procédure actuelle de règlement des différends comporte plus de cinq étapes avant que l'affaire ne soit soumise à la juridiction compétente)	Présentation au Secrétaire général	Le Secrétaire général a publié un règlement qui réduit à trois le nombre d'étapes de la procédure de règlement des différends
Les critères de catégorisation des grands contribuables sont dépassés et inadaptés	Mettre à jour les critères de catégorisation des grands contribuables, étant donné qu'aucune mise à jour n'a été effectuée depuis 2010	Présentation au Secrétaire général	Le Secrétaire général a rendu une décision administrative pour mettre à jour les critères de catégorisation des grands contribuables
Il n'existe pas de formulaire de déclaration fiscale spécifique au secteur bancaire	Concevoir, pour la première fois au Soudan, un formulaire de déclaration des droits de timbre pour le secteur bancaire	Présentation au Secrétaire général pour mise en œuvre après approbation par les experts	Mise en œuvre et communication aux banques desservies par le Bureau des grands contribuables
Le cadre juridique des procédures fiscales est inadapté et obsolète	Promulguer une nouvelle loi sur les procédures fiscales et amender les articles 2, 7, 18, 56, 57, 58, 60 et 65 de la loi en vigueur	Présentation au Secrétaire général et renvoi ultérieur au service technique	Les propositions ont été approuvées à titre préliminaire et communiquées aux autorités compétentes La mise en œuvre exige une modification de la législation
Les rapports d'audit pour le secteur bancaire ne sont pas normalisés	Élaborer, pour la première fois au Soudan, un rapport normalisé pour l'audit des activités bancaires	Présentation au Secrétaire général et renvoi ultérieur au service technique	En attente d'approbation par le Secrétaire général

2. Renforcement des capacités

Le programme de la CEA comprenait 12 ateliers en présentiel destinés à transférer l'expertise et les compétences nécessaires pour accroître l'efficacité des auditeurs et des inspecteurs chargés d'examiner les déclarations fiscales des secteurs économiques à haut risque, tels que les télécommunications, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière et

la passation de marchés. Au total, 158 auditeurs du Bureau des grands contribuables et du Bureau des moyens contribuables de la Chambre des impôts du Soudan ont participé à ces ateliers. Des experts du Soudan ont pu transmettre leurs connaissances à 80 auditeurs travaillant dans les bureaux des impôts d'un certain nombre d'États. Le tableau 2 ci-dessous présente les recommandations et les résultats issus des divers ateliers organisés entre 2021 et 2022.

Tableau 2 : Recommandations et résultats émanant des ateliers organisés à l'intention des auditeurs et des inspecteurs au Soudan

Thème de l'atelier	Date	Recommandations et résultats issus de l'atelier
Contrôles fiscaux pour les entreprises de télécommunications	Du 5 au 9 septembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Imposer aux entreprises de télécommunications de percevoir la TVA sur les appels d'interconnexion locale entre entreprises • Modifier la déclaration d'impôt sur le revenu du secteur des télécommunications conformément aux bonnes pratiques internationales • Les fonctionnaires ont acquis des connaissances approfondies de la comptabilité qui leur permettent d'effectuer efficacement des audits complexes des entreprises de télécommunications. • Relever le taux de conformité des entreprises du secteur en modifiant la déclaration d'impôt pour y inclure des informations détaillées sur les opérations internes à un groupe donné • L'équipe a acquis la capacité d'identifier et d'évaluer les besoins en formation technique, en particulier dans les domaines de la comptabilité et de l'audit • Amender la législation actuelle relative à l'impôt sur le chiffre d'affaires afin que les entreprises de télécommunications soient soumises au taux régulier de l'impôt sur les sociétés, conformément à la loi relative à l'impôt sur le revenu
Contrôles fiscaux pour l'industrie pétrolière	Du 10 au 14 octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctionnaires ont acquis une compréhension des principes de comptabilisation des activités d'exploration et d'évaluation • Les fonctionnaires ont pris conscience des conséquences fiscales liées à l'acquisition de propriétés minières, de droits de redevance, de participations directes ou de droits d'exploitation • La déclaration annuelle de revenu a été modifiée pour refléter l'incidence des contrats d'exploration sur l'impôt sur le revenu et recueillir les informations nécessaires à la réalisation d'analyses de risque et d'audits fiables • Corriger et ajuster la base d'imposition des compagnies pétrolières et d'exploration en appliquant correctement les termes du contrat d'exploration (avec pour résultat une perception plus équitable de l'impôt et des recettes fiscales plus substantielles) • Moderniser et normaliser le formulaire de rapport d'audit fiscal pour l'industrie pétrolière et gazière dans tous les bureaux des impôts au Soudan



Thème de l'atelier	Date	Recommandations et résultats issus de l'atelier
Contrôles fiscaux pour la passation de marchés et les investissements immobiliers	Du 7 au 11 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants de la Chambre ont appelé l'attention sur des normes internationales d'information financière importantes et pertinentes, à savoir la norme comptable internationale 40, « Immeubles de placement », et la norme internationale d'information financière 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » • Les fonctionnaires ont acquis une connaissance des méthodes comptables propres aux contrats à long terme • Les fonctionnaires ont été sensibilisés, pour la première fois, aux questions techniques liées à l'industrie contractuelle, telles que la comptabilisation des recettes selon le pourcentage d'achèvement, les recettes provenant des contrats achevés et le partage des pertes entre contrats • Un amendement juridique et administratif a été apporté afin de comptabiliser les revenus selon le pourcentage d'achèvement pour les contrats à long terme, conformément aux bonnes pratiques internationales • L'équipe a élaboré de nouvelles orientations pour l'audit des entreprises contractantes et les a communiquées à tous les bureaux des impôts au Soudan
Contrôles fiscaux pour les sociétés minières et cimentières	Du 5 au 9 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer et contrôler l'incidence de l'application de la norme internationale d'information financière 6, « Prospection et évaluation de ressources minérales », sur la fiscalité • Une proposition formelle a été faite pour réformer la fiscalité de l'industrie minière et pour que cette fiscalité soit administrée par l'autorité fiscale centrale (la Chambre), étant donné que son administration dépend actuellement des autorités à la fois locales et fédérales
Contrôles fiscaux pour le secteur bancaire	Du 20 au 24 février 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Les auditeurs se sont familiarisés avec la norme internationale d'information financière 9 et son incidence sur les déclarations d'impôt sur le revenu • Les fonctionnaires ont proposé un amendement visant à simplifier la loi sur les droits de timbre • Un formulaire de déclaration de droits de timbre a été conçu pour la première fois, alors que son existence est déjà prévue par la loi • La déclaration d'impôt sur le revenu des banques a été modernisée en supprimant les informations redondantes et en recueillant des informations financières sur les transactions entre parties liées • Une modification a été apportée à l'article 37 de la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée afin de supprimer l'exemption appliquée aux opérations interbancaires et de soumettre celles-ci au taux régulier de la TVA
Contrôles fiscaux pour le secteur industriel	Du 27 février au 3 mars 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Les fonctionnaires ont pris connaissance des principales normes comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'assiette fiscale, telles que celles concernant la constatation des produits, les actifs et les stocks • Le formulaire de déclaration d'impôt sur le revenu a été simplifié et modernisé afin d'améliorer les procédures de gestion des risques conformément aux bonnes pratiques internationales ; il comprend désormais des informations sur la comptabilité générale des entreprises et sur les opérations financières des parties associées

Thème de l'atelier	Date	Recommandations et résultats issus de l'atelier
Facturation électronique	Du 19 au 21 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> Des procédures fiscales unifiées et simplifiées ont été proposées puis incorporées dans le nouveau projet de loi sur les procédures fiscales Examiner et évaluer la structure actuelle de l'administration fiscale afin de gérer et d'administrer efficacement la facturation électronique Une nouvelle structure a été mise en place pour le bureau de gestion des projets afin de traiter avec toutes les parties prenantes concernées pendant le processus de transition numérique De nouvelles mesures d'incitation à l'intention des agents du fisc, liées à plusieurs indicateurs clefs de performance, ont été appliquées afin d'améliorer la qualité et la productivité de ces fonctionnaires
Système de retenue à la source	Du 26 au 30 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'application de l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu envers les entités publiques Les fonctionnaires ont identifié des questions d'ordre juridique, administratif et informatique qui nécessitent une modernisation et une réforme plus poussées Le Ministre des finances a publié un décret visant à faire appliquer l'article 65 aux banques publiques et privées, aux établissements d'enseignement, aux entités pétrolières et gazières et aux hôpitaux
Modèle de convention concernant la double imposition	Du 11 au 15 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Les fonctionnaires de la Chambre ont pointé des questions juridiques et administratives liées à la fiscalité internationale Les fonctionnaires ont examiné et évalué les conventions fiscales en vigueur et les ont comparées aux évolutions récentes dans le domaine de la fiscalité internationale Les fonctionnaires ont acquis l'expertise nécessaire pour négocier efficacement des conventions fiscales bilatérales Les fonctionnaires ont acquis une compréhension des difficultés couramment rencontrées lors de l'interprétation et de l'application des conventions fiscales
Fraude fiscale	Du 18 au 22 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Remédier aux faibles pénalités prévues dans la loi relative à l'impôt sur le revenu et dans la loi relative à la taxe sur la valeur ajoutée Il a été établi que le service de lutte contre la fraude fiscale ne dispose pas d'une structure administrative adéquate pour détecter systématiquement les fraudeurs Il a été établi que les interactions entre le service de lutte contre la fraude fiscale et les autres parties prenantes internes et externes ne sont pas structurées Les fonctionnaires ont élaboré une proposition de modernisation et de réformes juridiques pour le service de lutte contre la fraude fiscale
Détermination des prix de transfert	Du 4 au 8 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Pour la première fois au Soudan, les fonctionnaires ont été sensibilisés aux méthodes de détermination des prix de transfert et de transfert des bénéfices Les fonctionnaires ont acquis une compréhension du cadre juridique et de l'application pratique du principe de pleine concurrence Déterminer les mesures juridiques et administratives nécessaires pour lutter efficacement contre le transfert des bénéfices et la planification fiscale agressive
Retenue à la source	Du 11 au 15 décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer de nouveaux formulaires pour l'administration de la retenue à la source Restructurer le service des paiements anticipés conformément aux bonnes pratiques internationales Identifier d'autres secteurs économiques dans lesquels l'imposition à la source pourrait être introduite en 2023



Par le biais des ateliers et de l'assistance technique, les fonctionnaires soudanais ont pu mener une analyse et une évaluation approfondies des pratiques en vigueur au Soudan et les comparer aux bonnes pratiques internationales. Cela a conduit à l'instauration de nouvelles pratiques et réglementations visant à améliorer la performance des employés de la Chambre et à protéger l'assiette fiscale de la fraude et de la planification fiscale agressive. Au cours des exercices 2021 et 2022, le Ministère des finances et la Chambre ont publié des décrets et des règlements sur les questions suivantes :

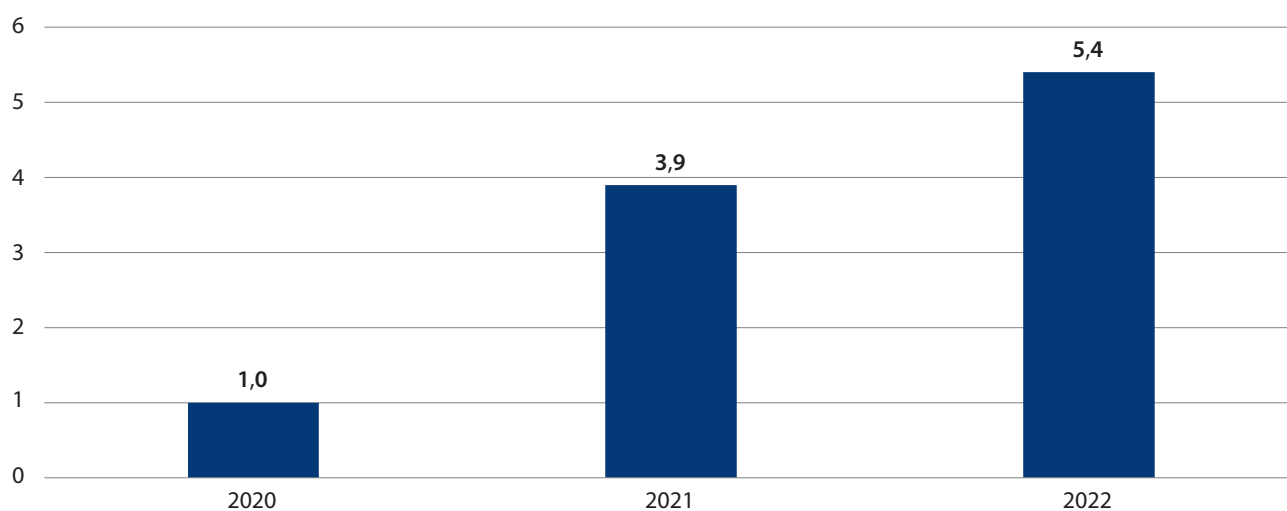
- Un règlement interne a été approuvé par le Secrétaire général pour mettre en œuvre le mécanisme d'autoliquidation et permettre à la Chambre de recueillir des informations sur les transactions transfrontalières et de percevoir la TVA sur celles-ci.
- Un nouveau formulaire de déclaration d'autoliquidation de la TVA a été élaboré et mis en service dans tous les bureaux de l'impôt au Soudan. La nouvelle déclaration contribuera à élever le taux de conformité et à augmenter les recettes fiscales.
- Le règlement relatif à l'impôt sur le revenu a été modifié pour limiter, à un maximum de 7 % du total des dépenses documentées, les déductions des « frais généraux et administratifs » pour lesquels aucune documentation n'est disponible.
- La structure du système d'amortissement fiscal a été repensée pour englober cinq groupes d'actifs au lieu de plus de 20 groupes.
- Les niveaux de contentieux fiscal ont été simplifiés, passant de cinq à trois étapes, conformément aux bonnes pratiques dans ce domaine et aux recommandations des lignes directrices de l'outil d'évaluation diagnostique de l'administration fiscale.
- Les responsables de la Chambre ont décidé de créer une nouvelle unité chargée d'auditer les systèmes de comptabilité électronique et fixé les exigences juridiques, administratives et informatiques nécessaires à la réalisation efficace et fructueuse d'audits électroniques.

VI. Amélioration de la collecte des recettes fiscales au Soudan

La figure ci-dessous illustre l'amélioration significative du ratio impôts/PIB au Soudan depuis le lancement du projet de réforme fiscale, qui a débuté en juillet 2021 avec le soutien de la CEA et en collaboration avec l'autorité fiscale égyptienne. En 2020, avant le lancement du projet, les recettes fiscales du Soudan ne représentaient que 1 % du PIB. Comme suite au lancement des mesures de réforme à la mi-2021, le Soudan a connu une augmentation notable des recettes fiscales, qui avaient atteint 3,9 % du PIB fin 2021. La tendance à la hausse s'est poursuivie en 2022, lorsque les recettes fiscales ont encore augmenté, pour atteindre 5,4 % du PIB.

Ces améliorations sont le résultat direct des recommandations formulées par la CEA et les experts fiscaux égyptiens, qui comprennent la modernisation de la législation fiscale, l'élimination des exonérations inutiles, l'amélioration des mécanismes de conformité et le passage au numérique de l'administration fiscale. La mise en œuvre réussie de ces réformes a clairement contribué à rendre le système de collecte des impôts plus efficace, entraînant une augmentation des recettes pour le gouvernement soudanais.

Augmentation du ratio impôt/produit intérieur brut au Soudan (En pourcentage)



Source : Calculé sur la base des informations publiées par le Ministère des finances et de la planification économique dans les budgets pour les exercices 2022 et 2023.

VII. Programme de travail et voie à suivre

La guerre en cours au Soudan a de graves répercussions économiques, infligeant des destructions importantes aux infrastructures de Khartoum et d'autres grandes villes. La perturbation des itinéraires du commerce intérieur a entraîné une pauvreté généralisée au Soudan, des usines, banques, magasins et marchés subissant pillages et dommages, sans compter que l'approvisionnement en eau et en électricité n'est pas continu. En conséquence, les gens luttent pour accéder aux services de base tels que les soins de santé, l'éducation et la protection sociale. Le capital humain du Soudan s'est également érodé en raison de l'émigration et de la délocalisation, les institutions publiques étant largement dysfonctionnelles.

Avant la guerre, le Soudan dépendait fortement des recettes fiscales. En outre, si les réformes fiscales susmentionnées ont permis une augmentation sensible des recettes fiscales entre 2020 et 2022, la guerre a réduit l'assiette fiscale, ce qui a eu des retombées négatives sur l'efficacité de l'administration fiscale, le civisme fiscal et la gouvernance.

Pour remédier à ces problèmes, le Gouvernement soudanais doit s'attacher à renforcer l'administration des recettes fiscales, notamment en définissant des structures et des cadres organisationnels, en élaborant une

stratégie globale de gestion des risques pour les grands contribuables et en renforçant les capacités des employés de la Chambre des impôts du Soudan pour qu'ils soient mieux à même de servir les contribuables et de partager leurs connaissances avec d'autres collègues au sein de la Chambre.

Il faut un engagement politique adapté pour mener à bien les tâches essentielles consistant à répondre aux besoins urgents en matière d'infrastructures et à satisfaire à d'importantes exigences au chapitre des dépenses sociales. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'améliorer les recettes fiscales. La mobilisation des recettes intérieures est primordiale pour maintenir les services publics de base, promouvoir la stabilité et faire avancer le développement.

La Chambre devrait envisager de mettre en œuvre un programme de réforme axé sur le renforcement des cadres politiques et législatifs et sur l'amélioration de l'appareil administratif. En outre, le règlement des problèmes de gouvernance qui se posent depuis longtemps dans le domaine de la perception des impôts devrait également être une priorité. Il faudrait que la réforme fiscale comporte des stratégies à court et à moyen termes.

Les mesures à court terme devraient être axées sur l'élargissement de l'assiette fiscale et le renforcement de l'administration des recettes fiscales, notamment par le biais des mesures suivantes :

- La Chambre devrait privilégier l'amélioration et le renforcement du Bureau des grands contribuables et du Bureau des moyens contribuables, et exploiter toutes les informations qu'elle est censée obtenir. La révision des critères de catégorisation des grands contribuables et la mise en œuvre de la déclaration et du paiement par voie électronique auront un effet positif sur la gouvernance et la qualité des services fournis aux contribuables.
- Les moyens donnés aux fonctionnaires de la Chambre pour gérer les impôts indirects devraient être améliorés. Plus précisément, les fonctionnaires devraient bénéficier d'une assistance pour le traitement, la gestion et l'audit efficaces des déclarations mensuelles des grands contribuables, en particulier dans les secteurs économiques critiques. Cela renforcera leurs capacités et rendra leur travail plus efficace.
- La base imposable de la TVA devrait être élargie : a) en éliminant autant que possible les exonérations et en appliquant la TVA à tous les biens et services ; b) en élargissant la définition des prix de vente pour l'offre intérieure afin d'y inclure les droits d'accises payés ; c) en revoquant et élargissant la définition de la valeur des importations pour y inclure la valeur coût, assurance et fret, majorée des droits d'importation, des redevances et des droits d'accises payés. Tout en élargissant la base d'imposition, il conviendrait de niveler vers le haut le seuil de la taxe sur le chiffre d'affaires annuel afin d'alléger le coût de la mise en confor-

mité des entités assujetties à la TVA et de réduire la charge administrative.

- Des droits d'accises devraient être introduits sur les produits et services importés, l'extraction de l'or et les produits nocifs, tels que les cigarettes, le tabac et les produits pétroliers.
- Les exonérations des impôts directs et indirects devraient être supprimées.

La CEA soutiendra les stratégies de réforme à court et moyen termes et aidera la Chambre à prendre les mesures de réforme dans l'ordre voulu, en veillant à ce que les fondements de l'administration fiscale couvrant les fonctions fiscales essentielles que sont l'enregistrement, la déclaration, le paiement et l'établissement de rapports précis, appuyés par les services aux contribuables, soient en place.

À la lumière des progrès accomplis jusqu'à présent pour augmenter les recettes fiscales, les activités futures continueront à être axées sur le renforcement des compétences et des capacités des employés de la Chambre des impôts du Soudan par la mise en œuvre des meilleures pratiques fiscales dans diverses procédures d'administration fiscale, y compris celles relatives à la retenue à la source, à la détermination des prix de transfert, à la fraude fiscale, à l'impôt sur le revenu des particuliers et à la fiscalité internationale.

En conséquence, l'appui futur sera axé sur les thèmes dont la liste est dressée ci-dessous.

Réforme du système de retenue à la source

- Améliorer les compétences et les capacités des fonctionnaires de la Chambre travaillant au sein du service des paiements anticipés et du service de la collecte pour ce qui

**Tableau 3 : Domaines d'intervention et mesures à prendre pour réformer l'administration fiscale au Soudan**

Domaine d'intervention	Mesure
Fraude fiscale	Restructuration et modernisation du service de lutte contre la fraude fiscale
Réglementation des procédures de contrôle de la fraude fiscale	Publication d'un règlement visant à réviser les procédures du service de lutte contre la fraude fiscale
Application des articles relatifs à la fraude fiscale	Publication d'un décret du Secrétaire général
Détermination des prix de transfert	Modification du règlement d'application
Directives relatives à la détermination des prix de transfert	Approbation des directives relatives à la détermination des prix de transfert
Directives relatives aux rapports d'audit sur la détermination des prix de transfert	Approbation des directives relatives aux rapports d'audit sur la détermination des prix de transfert
Impôts sur le revenu des particuliers	Modernisation du formulaire de rapport d'audit
Modèle de convention fiscale	Élaboration d'un modèle de convention fiscale modernisé
Retenue à la source	Extension de l'application de l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu à d'autres secteurs économiques
Documentation pour les audits relatifs aux retenues à la source	Approbation d'un formulaire unifié pour les rapports d'audits relatifs aux retenues à la source

est d'élargir l'assiette fiscale et de lutter contre la fraude fiscale

- Former les employés en matière d'audit des entités gouvernementales et des banques afin de garantir la bonne application de l'article 65 de la loi relative à l'impôt sur le revenu
- Étendre l'application de l'article 65 à d'autres secteurs économiques
- Former les employés aux relations avec les entreprises et à l'audit de leurs états financiers, pour la première fois au Soudan.

On prévoit que le service des paiements anticipés contribuera à accroître l'efficacité des audits et à rehausser la sécurité juridique en matière fiscale, en plus d'encourager les personnes opérant dans l'économie parallèle à enregistrer leurs entreprises dans la base de données de la Chambre.

Conventions concernant la double imposition

- Renforcer les compétences et les capacités des employés du service des relations internationales pour ce qui est d'analyser et d'évaluer les conventions concernant la double imposition en vigueur afin d'éviter le problème
- Introduire des compétences en matière de négociation sur la façon de conclure et de modifier des conventions en vue d'éviter la double imposition
- Présenter des concepts modernes de conventions visant à éviter la double imposition conformément aux modèles de conventions concernant la double imposition, tels que les modèles établis par l'ONU et l'Organisation de coopération et de développement économiques
- Fournir une assistance technique pour l'actualisation des conventions visant à éviter la double imposition, qui sont exploitées

par certaines entreprises pour délocaliser leurs bénéficiaires vers des pays où les taux d'imposition sont faibles, voire nuls

- Former les employés responsables de la fiscalité internationale pour qu'ils puissent avoir une bonne compréhension et bénéficier de l'élaboration de la législation fiscale internationale, comme le projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices

Détermination des prix de transfert

Parallèlement aux efforts visant à améliorer les compétences et les capacités des auditeurs du Bureau des grands contribuables, des concepts nouveaux et modernes seront présentés pour traiter avec les sociétés multinationales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Soudan, au moyen d'une approche pratique conforme à ce qui suit :

- Introduire les concepts de détermination des prix de transfert (transactions entre entreprises apparentées) en s'inspirant des meilleures pratiques internationales
- Fournir le cadre législatif nécessaire à la bonne application de la détermination des prix de transfert
- Aider à lancer l'application de l'article 22 de la loi relative à l'impôt sur le revenu, étant donné qu'il n'est pas encore appliqué
- Familiariser les auditeurs et les fonctionnaires avec le cadre administratif et pratique pour l'application efficace et réussie de la détermination des prix de transfert
- Envisager des méthodes modernes pour examiner différents types de transactions

Fraude fiscale

- Renforcer les compétences et les capacités des auditeurs du service de lutte contre la

fraude fiscale, qui manquent cruellement de formation sur les méthodes administratives et techniques modernes permettant de détecter les cas de fraude fiscale, qu'ils soient simples ou complexes

- Présenter aux employés des concepts modernes en matière de fiscalité et d'information financière internationale pour les aider à déceler les sociétés qui pratiquent l'évasion fiscale et à agir en conséquence
- Équiper et préparer les experts fiscaux pour leur permettre de traiter efficacement les cas de fraude fiscale
- Renforcer les compétences et les capacités des décideurs au sein de l'administration pour contribuer à l'avancement des travaux du service de lutte contre la fraude fiscale et à la modification de la législation fiscale

Impôts sur le revenu des particuliers

- Améliorer l'efficacité et les compétences des fonctionnaires de la Chambre chargés de contrôler les déclarations annuelles et mensuelles des grands contribuables
- Échanger des expériences avec des experts égyptiens en ce qui concerne les relations avec les organismes d'envergure et les grandes entreprises
- Évaluer et analyser la législation fiscale et les procédures administratives en vigueur au Soudan
- Présenter des concepts fiscaux et comptables modernes liés à la levée de l'impôt exact en temps voulu
- Introduire des méthodes et compétences modernes en matière d'examen dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers afin d'accroître l'efficacité des auditeurs au Soudan



Autres procédures et mesures

- Veiller à l'adoption des nouvelles pratiques qui ont été examinées lors des ateliers tenus en 2021 et 2022
- Assurer le suivi et l'analyse des structures organisationnelles actuelles et fournir l'assistance technique et les propositions nécessaires à la lumière des meilleures pratiques internationales en matière de modernisation de l'administration fiscale
- Fournir du matériel théorique et pratique aux participants à tous les ateliers sur la fiscalité
- Contribuer à l'analyse et à l'évaluation des pratiques et procédures fiscales en vigueur et œuvrer à leur réforme
- Veiller à ce que les procédures, les règles et la législation réformées soient compatibles avec les objectifs de l'administration fiscale

VIII. Conclusion

Le taux de recouvrement de l'impôt au Soudan est faible. Il est inférieur à celui de pays comparables et ne permet pas de dégager les ressources nécessaires au Gouvernement pour mener des politiques budgétaires efficaces. Le niveau des recettes fiscales au Soudan a relativement stagné au cours des deux dernières décennies et reste nettement inférieur à ce qu'il pourrait être. Il faut impérativement aider les autorités fiscales du Soudan à renforcer leurs capacités et à réformer les procédures d'administration fiscale pour qu'elles parviennent à accroître les recettes fiscales à court et moyen termes, dans l'intérêt du développement durable.

Pour aider le Soudan à remédier à son déficit budgétaire, la CEA a fourni une assistance technique à la Chambre des impôts du Soudan en 2021 et 2022. Cette assistance était principalement axée sur l'amélioration des résultats du Bureau des grands contribuables de la Chambre. Deux piliers ont été élaborés et mis en œuvre simultanément : la modernisation de l'administration fiscale au Soudan, visant à améliorer les procédures pour les aligner sur les meilleures pratiques mondiales, et le renforcement des capacités afin de transférer l'expertise et les compétences nécessaires pour accroître l'efficacité des auditeurs et des inspecteurs chargés d'examiner les déclarations fiscales des secteurs économiques à haut risque.

En collaboration avec l'autorité fiscale égyptienne, la CEA collabore étroitement avec la Chambre pour améliorer le calcul de l'impôt et les taux de conformité, et pour moderniser l'administration fiscale. La CEA s'attache à améliorer les compétences des contrôleurs fiscaux par la formation et l'échange d'expériences avec l'autorité fiscale égyptienne dans le but de transférer de précieuses connaissances dans six secteurs, à savoir les télécommunications, les services bancaires, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, les services et la passation de marchés. Les nouvelles techniques acquises ont permis aux experts de la Chambre d'élaborer de nouvelles méthodes d'audit pour contrôler efficacement les déclarations fiscales mensuelles et annuelles de ces secteurs économiques.

La CEA prête son concours à la Chambre afin d'améliorer les politiques fiscales en fournissant des conseils techniques sur les réformes futures qui auront une incidence à la fois immédiate et à plus long terme sur les recettes fiscales, telles que la simplification des procédures et des règles fiscales et la mise à jour des dossiers des contribuables. Cela permet aux fonctionnaires soudanais de mieux évaluer les besoins en matière de réforme et de modernisation du fisc. Comme cela a été démontré dans le cas de l'Égypte, l'élargisse-



ment de l'assiette fiscale et la simplification du système fiscal sont de nature à dégager plus de recettes que l'augmentation du taux d'imposition. En outre, la suppression des exemptions simplifierait l'administration en rendant plus difficile pour les contribuables de contourner ou d'éviter le paiement de leurs impôts.

Les réformes mises en œuvre par la Chambre ont entraîné une augmentation rapide et notable des recettes fiscales, qui sont passées de 1 % du PIB en 2020 à 3,9 % en 2021 et à 5,4 % à la fin de 2022. La contribution du Bureau des grands contribuables aux recettes fiscales a augmenté, pour atteindre plus de 65 % des recettes fiscales totales, contre 47 % les années précédentes. En outre, suite à l'application et à l'amélioration du système de retenue à la source prévu dans la loi relative à l'impôt sur le revenu, les recettes tirées de la retenue à la source ont sensiblement augmenté.

Le conflit au Soudan, qui a éclaté en mars 2023, a entraîné une réduction de l'assiette fiscale, ce qui a eu des répercussions négatives

sur l'efficacité de l'administration fiscale, le civisme fiscal et la gouvernance. La CEA soutiendra les stratégies de réforme à court et moyen termes et aidera la Chambre à prendre les mesures voulues dans le bon ordre, en veillant à ce que soient en place les fondements de l'administration fiscale couvrant les fonctions fiscales essentielles que sont l'enregistrement, la déclaration, le paiement et l'établissement de rapports précis, appuyés par les services aux contribuables.

À la lumière des progrès réalisés jusqu'à présent pour augmenter les recettes fiscales, les efforts porteront toujours, au cours de la période 2024-2025, sur le renforcement des compétences et des capacités des employés de la Chambre des impôts du Soudan, afin de transférer les bonnes pratiques fiscales dans diverses procédures d'administration fiscale, y compris celles relatives à la retenue à la source, à la détermination des prix de transfert, à la fraude fiscale, à l'impôt sur le revenu des particuliers et à la fiscalité internationale.